

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3587-2005 (PHASE 1)

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2006
DE GAZIFÈRE INC.

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR GAZIFÈRE INC. POUR 2006
À SON PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Jacques Fontaine
Consultant en énergie

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

25 janvier 2006

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les nouveaux programmes ainsi que le maintien des programmes existants de *Gazifère*, avec les modifications énoncées au présent rapport, suivant les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION NO. 1 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme Installation de panneaux réflecteurs de chaleur.

RECOMMANDATION NO. 2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme récupération de la chaleur des eaux de douche. La durée de vie de ce programme pourrait toutefois être revue dans le cadre du Plan d'évaluation des Programmes d'efficacité énergétique.

RECOMMANDATION NO. 3 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme de rénovation écoénergétique.

RECOMMANDATION NO. 4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du Programme résidentiel de générateur d'air chaud certifié *Energy Star*, avec la modification proposée par *Gazifère* quant au taux d'opportunisme pour la location dans la nouvelle construction.

RECOMMANDATION NO. 5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien du programme d'installation des thermostats programmables, selon des objectifs réduits pour 2006, tel que proposé par *Gazifère*. Le niveau des gains attendu selon les segments de marchés (existant, nouvelle construction) devra toutefois être revu dans le cadre du Plan d'évaluation des Programmes d'efficacité énergétique, particulièrement ceux associés à la nouvelle construction.

RECOMMANDATION NO. 6 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien du programme location de chauffe-eau efficaces tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 7 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme d'économie d'eau et de gaz tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 8 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les modalités d'aide financière proposées par *Gazifère* pour la livraison du programme *Novoclimat* en 2006, mais de réduire le nombre de participant de 60 à 20 et d'ajuster les prévisions de gains énergétiques et l'enveloppe budgétaire en conséquence.

RECOMMANDATION NO. 9 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme *ÉnerGuide* pour les maisons, avec les modifications proposées par *Gazifère* quant à l'ajout d'analyses thermographiques et quant à la révision à la baisse des gains projetés par ce programme.

RECOMMANDATION NO. 10 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme de visites communautaires, avec l'ajout des panneaux réflecteurs de chaleur parmi les mesures offertes, tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 11 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme *Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments* du marché Affaires tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 12 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme de chaudières efficaces du marché Affaires tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 13 :

Bien que nous ne soyons pas convaincus du niveau de la prévision, nous recommandons à la Régie d'autoriser le programme *Analyse thermographique* pour la clientèle Affaires, tel que proposé par *Gazifère*, en gardant à l'esprit que le nombre de participants pourrait s'avérer moindre que prévu par elle.

RECOMMANDATION NO. 14 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de maintenir le volet remplacement des chauffe-eau de petite capacité du programme de chauffe-eau efficace, tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 15 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de maintenir le volet remplacement des chauffe-eau de grande capacité du programme de chauffe-eau efficace, tel que proposé par *Gazifère*. Nous recommandons d'accepter les objectifs fixés par *Gazifère* pour ce volet en 2006, tout en soulignant que nous aurions même été prêts à accepter des objectifs plus élevés, reflétant les bons résultats obtenus en 2004-2005.

TABLE DES MATIÈRES

1 - LE MANDAT	1
2 - LE SECTEUR RÉSIDENTIEL	2
2.1 INSTALLATION DE PANNEAUX RÉFLECTEURS DE CHALEUR.....	2
2.2 LE PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR DES EAUX DE DOUCHE.....	4
2.3 LE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE	6
2.4 LE MAINTIEN, AVEC MODIFICATIONS EN 2006, DU PROGRAMME DE GÉNÉRATEUR D'AIR CHAUD CERTIFIÉ ENERGY STAR	7
2.5 LE MAINTIEN, AVEC DES OBJECTIFS RÉDUITS POUR 2006, DU PROGRAMME D'INSTALLATION DE THERMOSTATS PROGRAMMABLES	9
2.6 LE MAINTIEN DU PROGRAMME DE LOCATION DE CHAUFFE-EAU EFFICACES	11
2.7 LE PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU ET DE GAZ POUR LES CHAUFFE-EAU.....	12
2.8 LE PROGRAMME NOVOCLIMAT	13
2.9 LE MAINTIEN AVEC MODIFICATIONS DU PROGRAMME ÉNERGUIDE RÉSIDENTIEL.....	16
2.10 LE MAINTIEN AVEC MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE VISITES COMMUNAUTAIRES DANS LES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE, EN COLLABORATION AVEC L'ACEF DE L'OUTAOUAIS.....	18
2.11 CONCLUSION SUR LES PROGRAMMES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL	19
3 - LE MARCHÉ AFFAIRES	21
3.1 LE PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES-OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	21
3.2 LE PROGRAMME DES CHAUDIÈRES EFFICACES.....	22
3.3 NOUVEAU PROGRAMME D'ANALYSE THERMOGRAPHIQUE	24
3.4 LE PROGRAMME DE CHAUFFE EAU EFFICACES.....	25
3.4.1 Le volet de remplacement des chauffe-eau de petite capacité du Programme des chauffe-eau efficaces.....	26
3.4.2 Le volet de remplacement des chauffe-eau de grande capacité du Programme des chauffe-eau efficaces.....	27
3.5 CONCLUSION SUR LES PROGRAMMES DU SECTEUR AFFAIRES.....	28
4 - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	30

1

LE MANDAT

Le soussigné a reçu mandat, de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, de produire un rapport d'expertise sur les modifications proposées pour 2006 au Plan de gestion de la demande de *Gazifère inc.*, déposées à la Régie de l'énergie en octobre 2005 au dossier R-3587-2005.

Le présent rapport est le fruit de nos travaux et est remis à *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et à l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que ceux-ci puissent le déposer comme faisant partie de leur preuve devant la Régie de l'énergie. Il s'inscrit en continuité avec nos études et rapports d'expertise déjà produits, lors des années antérieures, aux dossiers R-3446-2000, R-3464-2001, R-3489-2002, R-3514-2003 et R-3537-2004 de la Régie, sur les programmes d'efficacité énergétique de *Gazifère inc.*

2

LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Cette année Gazifère propose 3 nouveaux programmes au secteur résidentiel et le maintien de 7 autres, avec plusieurs modifications.

Les nouveaux programmes visent l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur, de systèmes de récupération de la chaleur des eaux de douche et la rénovation écoénergétique. De plus *Gazifère* ajoute l'analyse thermographique par infrarouge à l'analyse *ÉnerGuide* pour les maisons et les panneaux réflecteurs de chaleur aux visites communautaires.

Les programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des générateurs à air chaud et l'installations de thermostats programmables, la location de chauffe-eau efficaces, le programme d'économie d'eau et de gaz, *Novoclimat*, les autres aspects de l'analyse *ÉnerGuide* pour les maisons et les visites communautaires sont maintenue avec les modifications étudiées ci-après.¹

2.1 INSTALLATION DE PANNEAUX RÉFLECTEURS DE CHALEUR

L'installation de panneaux réflecteurs de chaleur est un nouveau programme offert par *Gazifère*. Le *Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)* de SCGM offre aussi ce programme.

Nous sommes en accord avec le pourcentage de gains prévu de l'ordre de 10%. Cette prévision est en effet appuyée par le rapport annuel 2004-2005 du *Fonds en efficacité énergétique* de SCGM. Deux sites étudiés pour le Fonds, le Centre culturel Calixa-Lavallée à Montréal et les Habitations L'Équerre à Sherbrooke ont montré des résultats légèrement supérieurs à 10%.²

Le coût de l'investissement unitaire sur les économies implantées à la fin de l'année varie de 0,84\$/m³ pour les unifamiliales à 0,69\$ pour les habitations à multi logement. Nous croyons qu'il s'agit là d'un coût raisonnable même si le coût moyen de l'ensemble du secteur résidentiel est de 0,36\$/m³.

Les gains associés à l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur ne sont pas affectés par les effets croisés. Ces gains sont toutefois réduits par les effets cumulatifs d'autres mesures : l'installation de panneaux réflecteurs est moins attrayante si les murs sont bien isolés.

¹ **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4, Document 1, p. 4.

² **SCGM**, Dossier R-3591-2005, Pièce SCGM-12, Document 3, p. 231.

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

Tableau 1 - Programme d'installation de panneaux réflecteurs de chaleur

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)						15810
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)						
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel						
% de réalisation au 30 septembre						
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)						12300
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)						
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)						
% de réalisation au 30 septembre						

RECOMMANDATION NO. 1 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme Installation de panneaux réflecteurs de chaleur.

2.2 LE PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR DES EAUX DE DOUCHE

Ce nouveau programme consiste à encourager financièrement l'installation de systèmes de récupération de chaleur des eaux de douche de type Power Pipe™ et GFX. Comme le Distributeur nous l'a spécifié, ce programme vise les ménages qui prennent très régulièrement des douches et non ceux qui préfèrent les bains :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6

Référence : Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4, Doc. 1, Plan Global en efficacité énergétique.

Référence le programme «récupération de la chaleur des eaux de douche», page 27, tableau I, cas-type et dossier R-3519-2003, fiches descriptives des mesures d'efficacité énergétique, marché résidentiel, version préliminaire, 17 janvier 2005, page 65.

Demande :

a) L'expert de Hydro-Québec Distribution M. Michel Parent de Technosim (au dossier R-3519-2003), situe le gain à 605kWh (ménage de 3 personnes) ce qui sur une consommation de 4000kWh montre un gain en pourcentage d'environ 15%. C'est assez loin du 40%(320m³/800m³) que vous proposez. Veuillez commenter.

Réponse 6 (a) :

Les résultats initiaux du mesurage des économies d'énergie réalisées par RNCAN au Centre canadien des technologies résidentielles (CCTR) de l'Institut de recherche en construction (IRC) du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) sur le GFX faisaient état d'économie de 34,5%. Des discussions subséquentes avec les dirigeants de CANMET/RNCAN nous ont confirmé des économies de l'ordre de 40% avec le modèle Renewability appelé Power Pipe.

Gazifère fait la promotion de cette technologie aux propriétaires de bâtiments dont les occupants prennent un total d'au moins trois douches par jour, incluant les duplex et triplex (et non pas des ménages de 3 personnes ou moins qui ne prennent pas nécessairement toutes des douches plutôt que des bains) et décourage le recours à cette mesure pour ceux qui prennent des bains plutôt que des douches.

En fin, les résultats des nouveaux tests effectués au CCTR par RNCAN sur le GFX et le Power Pipe pour le compte du FEÉ et de Enbridge Gas Distribution prévus pour la fin de 2005 permettront d'apporter les ajustements nécessaires aux économies unitaires, le cas échéant.³

Ce programme est au début de son cycle comme le souligne le rapport annuel 2004-2005 du Fonds en efficacité énergétique de SCGM :

Le programme de récupérateur de chaleur des eaux grises est un programme qui, selon la courbe de cycle de vie des produits, est dans sa phase d'introduction dans le marché. Il n'est donc pas surprenant de constater que le programme n'a pas atteint les objectifs prévus et qu'aucun participant n'a été inscrit pour le marché CII. Plusieurs clients ont

³ GAZIFÈRE INC., Dossier R-3587-2005, Pièce GI-6, Document 1, pages 4 et 5.

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

démontré leur vif intérêt pour cette technologie. Le FEÉ poursuivra ses efforts pour faire connaître la technologie et tentera d'appuyer les entreprises offrant ce type de produit dans le marché afin qu'elles puissent bénéficier d'un support promotionnel.⁴

Bien que des doutes subsistent quant au niveau des économies résultant de ce programme. Nous sommes d'opinion que le coût unitaire annuel des économies implantées à la fin de l'année demeure raisonnable à 1,25\$/m³. La durée de vie évaluée à 25 ans correspond peut-être davantage à l'équipement qu'à l'aspect comportemental de la mesure.

Tableau 2 - Programme de récupération de la chaleur des eaux de douche

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)						3200
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)						
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel						
% de réalisation au 30 septembre						
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)						4000
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)						
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)						
% de réalisation au 30 septembre						

⁴ **SCGM**, Dossier R-3591-2005, Pièce SCGM-12, Document 3, p. 17.

RECOMMANDATION NO. 2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme récupération de la chaleur des eaux de douche. La durée de vie de ce programme pourrait toutefois être revue dans le cadre du Plan d'évaluation des Programmes d'efficacité énergétique.

2.3 LE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE

Le nouveau programme de rénovation écoénergétique vise à générer des économies de gaz naturel par la mise en oeuvre de mesures d'efficacité énergétique réalisées dans le cadre d'une analyse *Énergide* pour les maisons.

Le coût des économies implantées à la fin d'une année est de 1,00\$/m³, ce qui nous semble raisonnable. La durée de vie des mesures est de 25 ans et le nombre de 5 participants nous apparaît prudent.

Tableau 3 - Programme de rénovation écoénergétique

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)						3500
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)						
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel						
% de réalisation au 30 septembre						
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)						3500
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)						
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)						
% de réalisation au 30 septembre						

RECOMMANDATION NO. 3 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme de rénovation écoénergétique.

2.4 LE MAINTIEN, AVEC MODIFICATIONS EN 2006, DU PROGRAMME DE GÉNÉRATEUR D'AIR CHAUD CERTIFIÉ ENERGY STAR

Le tableau suivant montre l'historique des résultats de l'excellent programme de générateur d'air chaud certifié *Energy Star*.

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

Tableau 4 - Programme résidentiel de générateur d'air chaud certifié *Energy Star*

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	266 168	237 650	28 518	28 518	135 990	95 835
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	201 052	118 825	28 518	28 518	135990	
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	3 327	18 537	50 382	35 648	103921	
% de réalisation au 30 septembre	1,7 %	15,6 %	176,7 %	138,3 %	76,4%	
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	56 000	50 000	6 000	6 000	12 000	12 000
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	42 300	25 000	6 000	6 000	12 000	
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	700	3 900	9 400	7 500	10 100	
% de réalisation au 30 septembre	1,7 %	15,6 %	156,7 %	125,0 %	84,2%	

Gazifère propose de diminuer pour 2006 les gains associés à ce programme en fixant un taux d'opportunité de 85% pour la location de générateurs d'air chaud à haute efficacité dans la nouvelle construction. Nous recommandons d'approuver ce changement méthodologique, plus réaliste.

Le programme fonctionne bien depuis 2003. Le coût des économies implantées par ce programme à la fin de l'année est de seulement de l'ordre de 0,13\$/m³, soit environ le tiers du coût de l'ensemble des programmes du secteur résidentiel (0,36\$/m³).

RECOMMANDATION NO. 4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du Programme résidentiel de générateur d'air chaud certifié *Energy Star*, avec la modification proposée par *Gazifère* quant au taux d'opportunité pour la location dans la nouvelle construction.

2.5 LE MAINTIEN, AVEC DES OBJECTIFS RÉDUITS POUR 2006, DU PROGRAMME D'INSTALLATION DE THERMOSTATS PROGRAMMABLES

Le tableau suivant montre que les ambitieux résultats espérés par *Gazifère* pour la période 2004-2005 ne se sont pas matérialisés. *Gazifère* plaide, que la décision de la Régie d'exiger une contribution financière de la clientèle, équivalente à 50% du coût de la mesure, a constitué un frein important au succès de son programme.⁵

Pour 2006, *Gazifère* propose des objectifs qui se situent aux trois quarts de ceux qui étaient visés dans le dossier R-3537-2004. Ces objectifs supposent qu'il n'y ait pas de contribution exigée des clients. Le coût des économies implantées à la fin de l'année est de 0,33\$/m³ soit légèrement sous la moyenne de l'ensemble du coût des programmes du secteur résidentiel (0,36\$/m³).

⁵ **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4, Document 2, page 5.

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

Tableau 5 - Programme d'installation de thermostats programmables

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	97 188	95 452	10 413	10 413	644 826	479 076
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	73 412	36 935	10 413	10 413	644 826	
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	12 149	11 819	18 396	14 406	10 587	
% de réalisation au 30 septembre	16,5 %	32,0 %	176,7 %	138,3 %	1,6%	
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	53 200	40 755	3 846	3 846	217 994	158 250
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	40 185	18 525	3 846	3 846	108 997	
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	3 417	4 728	7 495	5 557	4 575	
% de réalisation au 30 septembre	8,5 %	25,5 %	194,9 %	144,5 %	4,2%	

Le Distributeur évalue au même niveau les gains obtenus des thermostats dans la nouvelle construction et le marché existant, 195 m³. Cela n'est pas plausible, comme nous le soumettions récemment à la Régie dans le cadre du dossier R-3584-2005 quant à un programme comparable d'Hydro-Québec Distribution :

Cela n'est pas plausible : les nouvelles habitations sont en effet, selon toute vraisemblance, mieux isolées en moyenne que la moyenne du parc de logements existant. Il en résulte que les gains associés à la partie électronique des thermostats tout comme ceux provenant de l'abaissement de température devraient être moindres dans la nouvelle construction. °

⁶ Jacques FONTAINE (témoin pour la CORPORATION DES ENTREPRISES EN TRAITEMENT DE L'AIR ET DU FROID, STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE), Dossier R-3584-2005, Pièce CETAF-AQLPA-SÉ-2, Document 1, page 19.

Interrogée à ce sujet *Gazifère* répond qu'il s'agit bien d'une valeur moyenne.⁷

RECOMMANDATION NO. 5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien du programme d'installation des thermostats programmables, selon des objectifs réduits pour 2006, tel que proposé par *Gazifère*. Le niveau des gains attendu selon les segments de marchés (existant, nouvelle construction) devra toutefois être revu dans le cadre du Plan d'évaluation des Programmes d'efficacité énergétique, particulièrement ceux associés à la nouvelle construction.

2.6 LE MAINTIEN DU PROGRAMME DE LOCATION DE CHAUFFE-EAU EFFICACES

Gazifère propose de maintenir en 2006 le programme de location de chauffe-eau efficaces.

Le tableau suivant en montre l'évolution des résultats. Depuis 2002, ceux-ci ont toujours été supérieurs aux objectifs. C'est un excellent programme. Seule une amélioration de la norme spécifiée dans le Règlement sur l'efficacité énergétique des produits fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures pourrait le rendre désuet. Nous avons vérifié que ce n'était pas le cas en octobre 2005.

⁷ **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3587-2005, Pièce GI-6, Document 1, page 4.

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

Tableau 6 - Programme de location de chauffe eau efficaces

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	98 000	88 200	79 200	83 600	83 600	83 600
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	98 000	79 200	79 200	83 600	83 600	
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	86 485	92 752	94 424	112 288	89 100	
% de réalisation au 30 septembre	88,3 %	117,1 %	119,2 %	134,3 %	106,6%	
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	0	0	0	0	0	0
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	0	0	0	0	0	
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	0	0	0	0	0	
% de réalisation au 30 septembre						

RECOMMANDATION NO. 6 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien du programme location de chauffe-eau efficaces tel que proposé par *Gazifère*.

2.7 LE PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU ET DE GAZ POUR LES CHAUFFE-EAU

Le tableau suivant montre l'évolution en dents de scie des résultats du programme d'économie d'eau et de gaz pour les chauffe-eau. Les résultats de la dernière année ont toutefois été excellents. Le coût des économies implantées à la fin de l'année est très faible à 0,01\$/m³.

Nous sommes favorables au maintien de ce programme en 2006 tel que proposé par *Gazifère*.

Tableau 7 - Programme d'économie d'eau et de gaz pour les chauffe-eau

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	492 510	617 070	251 880	247 725	68 872	68 873
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	448 133	554 448	251 880	247 725	68 872	
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	665 655	331 066	224 557	74 820	65 702	
% de réalisation au 30 septembre	148,5 %	59,7 %	89,2 %	30,2 %	95,4%	
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	75 157	70 215	31 757	27 625	617	669
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	56 367	70 215	23 757	27 625	617	
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	61 717	34 160	20 843	669	440	
% de réalisation au 30 septembre	109,5 %	48,7 %	87,7 %	2,4 %	71,3%	

RECOMMANDATION NO. 7 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme d'économie d'eau et de gaz tel que proposé par *Gazifère*.

2.8 LE PROGRAMME NOVOCLIMAT

En 2005, *Gazifère* n'avait proposé aucun objectif au programme *Novoclimat* qu'elle livre

Pour 2006, *Gazifère* prévoit que 60 clients se prévaudront du programme. Cet objectif nous apparaît fortement exagéré.

Au dossier R-3584-2005, Hydro-Québec Distribution obtenait 327 participants à ce programme durant les 6 premiers mois de 2005, avec une aide au participant un peu plus généreuse que celle offerte ici par *Gazifère*, ainsi qu'une aide au constructeur.⁸ Quant à SCGM, elle n'a obtenu que 11 participants à ce programme en 2004-2005 et en prévoit seulement 75 (pour les maisons unifamiliales) pour l'ensemble des années 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.⁹

En comparant avec ces deux autres distributeurs, nous sommes donc d'opinion que l'objectif de *Gazifère*, tout louable soit-il, est trop élevé à 60 participants. L'an dernier *Gazifère* hésitait à prolonger ce programme, cette année elle prévoit accomplir en une année ce que SCGM prévoit réaliser en 3 ans. Nous sommes d'avis que cela est nettement trop optimiste. Nous proposons de réduire à seulement 20 le nombre de participants à *Novoclimat* chez *Gazifère* ce qui, même à ce niveau, reste optimiste. Les prévisions de gains et l'enveloppe budgétaire devraient être réduites en conséquence.

Les gains en m³ de ce programme seront de 13500m³ et le coût en sera de 30 000\$. Le coût des économies implantées à la fin de l'année est de 2,22\$/m³, c'est avec le programme communautaire (volet visites communautaires) le programme le plus cher de *Gazifère* par m³ économisé.

⁸ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-2, Document 1, Annexe A, page 5, tableau A-2; Pièce HQD-1, Document 1, page 29, tableau 4.10.

⁹ **SCGM**, Dossier R-3591-2005, Pièce SCGM-12, Document 3, p. 8. **SCGM**, Dossier R-3559-2005, Pièce SCGM-9, Document 7, page 72.

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

Tableau 8 - Programme *Novoclimat*

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)			4 860	2 916	0	40 500
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)			4 860	2 916		
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel			0	0		
% de réalisation au 30 septembre			0,0 %	0,0 %		
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)			7 500	4 500	0	90 000
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)			7 500	4 500		
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)			0	0		
% de réalisation au 30 septembre			0,0 %	0,0 %		

RECOMMANDATION NO. 8 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les modalités d'aide financière proposées par *Gazifère* pour la livraison du programme *Novoclimat* en 2006, mais de réduire le nombre de participant de 60 à 20 et d'ajuster les prévisions de gains énergétiques et l'enveloppe budgétaire en conséquence.

2.9 LE MAINTIEN AVEC MODIFICATIONS DU PROGRAMME ÉNERGUIDE RÉSIDENTIEL

Ce programme n'a pas été mis en œuvre en 2004-2005. *Gazifère* propose le maintien le programme en 2006 en y ajoutant un volet *Analyses thermographiques par rayonnement infrarouge* et, comme le montre le tableau suivant, en révisant à la baisse ses objectifs de gains pour l'année 2006.

Nous sommes d'accord avec l'orientation proposée par *Gazifère*. L'ajout de l'analyse thermographique est aussi préconisée par le *Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)* de SCGM. Nous sommes donc à l'aise avec ce même ajout par *Gazifère*. La baisse des objectifs pour 2006 est par ailleurs une mesure de prudence étant donné qu'il faut relancer le programme après une année d'inactivité.

Le coût des économies implantées à la fin de l'année est en moyenne de 0,14\$/m³ soit environ 40% du coût de l'ensemble des programmes du secteur résidentiel (0,36\$/m³).

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

Tableau 9 - Programme résidentiel *ÉnerGuide*

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)			13 170	5 268	32 267	14 395
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)			13 170	5 268	32 267	
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel			0	22 828	0	
% de réalisation au 30 septembre			0,0 %	433,3 %	0%	
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)			0	0	3 750	2 000
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)			0	0	3 750	
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)			0	0	0	
% de réalisation au 30 septembre					0%	

RECOMMANDATION NO. 9 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme *ÉnerGuide* pour les maisons, avec les modifications proposées par *Gazifère* quant à l'ajout d'analyses thermographiques et quant à la révision à la baisse des gains projetés par ce programme.

2.10 LE MAINTIEN AVEC MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE VISITES COMMUNAUTAIRES DANS LES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE, EN COLLABORATION AVEC L'ACEF DE L'OUTAOUAIS

Gazifère n'avait aucun objectif pour le programme de visites communautaires dans les logements à loyer modique (LLM) en 2004-2005. Il y a cependant eu des réalisations comme le montre le tableau suivant.

Pour 2006, Gazifère propose d'ajouter, parmi les mesures livrées par ce programme, l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur chez la clientèle admissible qui utilise un système de chauffage à l'eau chaude. Les paramètres énergétiques pertinents sont les mêmes que pour le programme d'Installation des panneaux réflecteurs de chaleur étudié plus haut.

Nous sommes favorables à l'ajout de cette mesure au programme de visites communautaires pour les mêmes motifs qui nous ont amené à appuyer plus haut le nouveau programme résidentiel d'installation de panneaux réflecteurs.

On note que le coût des économies du programme de visites communautaires implantées à la fin de l'année serait de 1,63\$/m³, le volet panneaux réflecteurs de chaleur venant alléger l'impact économique du coût des visites.

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

Tableau 10 - Visites communautaires

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, 28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)						7 120
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)						
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel					3 850	
% de réalisation au 30 septembre						
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)			0	0		11 610
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)			0	0		
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)			0	0	3 750	
% de réalisation au 30 septembre						

RECOMMANDATION NO. 10 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme de visites communautaires, avec l'ajout des panneaux réflecteurs de chaleur parmi les mesures offertes, tel que proposé par *Gazifère*.

2.11 CONCLUSION SUR LES PROGRAMMES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Nous appuyons donc, avec les réserves exprimées dans la présente section, l'ajout des programmes résidentiels ainsi que le maintien des programmes existants avec les modifications proposées par *Gazifère*. Notre réserve la plus importante touche le programme *Novoclimat*, dont les objectifs trop optimistes, voire irréalistes, devraient être réajustés à la baisse, ce qui nous

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

amène à baisser de 27000m³ les gains prévus par Gazifère dans le secteur résidentiel et à diminuer le budget alloué à ce secteur de 60 000\$.

Tableau 11 - Synthèse des programmes d'efficacité énergétique pour le secteur résidentiel.

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, p.28	Proposé dans le présent rapport
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08		
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p.1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p.10		
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	953 866	1 105 872	455 541	402740	965 555	811 909	784 909
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	820 597	849 708	455 541	402 740	965 555		
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	767 616	454 174	387 759	263 792	273 160		
% de réalisation au 30 septembre	93,5 %	53,5 %	85,1 %	65,5 %	28,3%		
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	184 357	166 740	54 873	44 760	234 361	294 263	234 263
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	138 852	119 510	46 873	44 760	125 364		
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	65 834	42 788	37 738	13 726	23 715		
% de réalisation au 30 septembre	47,4 %	35,8 %	80,5 %	30,7 %	18,9%		

3

LE MARCHÉ AFFAIRES

Pour le marché Affaires, *Gazifère* propose 4 programmes, soit trois nouveaux programmes (incluant le rétablissement de l'ancien programme de chaudières efficaces) et le maintien des deux volets du programme de chauffe-eau efficace.

Le programme d'aide à la conception de bâtiments efficaces et l'intervention dans le secteur institutionnel ne sont pas repris en 2007.

3.1 LE PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES-OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Pour le nouveau programme d'appui aux initiatives en optimisation énergétique des bâtiments, *Gazifère* offre une subvention de 0,35\$ par m³ économisé jusqu'à un maximum de 70% du coût des mesures. Ce coût est raisonnable, se situant dans la moyenne du coût des économies implantées à la fin de l'année pour l'ensemble des programmes de *Gazifère* en ne tenant pas compte de l'impact du tronc commun.

Gazifère prévoit 25 participants à ce nouveau programme en 2006. Cette prévision nous apparaît raisonnable. En effet, dans un programme similaire, le PE-208 (volet aide à l'implantation), SCGM prévoit environ 55 clients par année alors que son niveau d'aide n'y est que de 0,25\$/m³.¹⁰

¹⁰ SCGM, Dossier R-3559-2005, Pièce SCGM-9, Document 2, page 15, Pièce SCGM-9, Document 1, page 34.

Tableau 12 - Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, p.28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)						250 000
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)						
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel						
% de réalisation au 30 septembre						
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)						87 500
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)						
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)						
% de réalisation au 30 septembre						

RECOMMANDATION NO. 11 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme *Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments* du marché Affaires tel que proposé par Gazifère.

3.2 LE PROGRAMME DES CHAUDIÈRES EFFICACES

En 2005, au dossier R-3537-2004, *Gazifère* n'avait fixé aucun objectif au programme de chaudières efficaces.

Pour 2006, elle propose de rétablir ce programme et prévoit 5 clients participants.

Tableau 13 - Programme de chaudières efficaces pour le marché Affaires

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, p.28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)		110 000	55 000	33 000	0	15 555
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)		55 000	55 000	33 000		
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel		0	0	0		
% de réalisation au 30 septembre		0,0 %	0,0 %	0,0 %		
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)		25 000	25 000	15 000	0	16 585
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)		12 500	25 000	15 000		
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)		0	0	0		
% de réalisation au 30 septembre		0,0 %	0,0 %	0,0 %		

On note que, dans un programme similaire (PE-212), SCGM vise 20 clients participants pour chacune des trois années de son PGEÉ.¹¹ Les hypothèses de *Gazifère* présentées ici sont plus prudentes que celles présentées dans les causes tarifaires 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004.

Le coût prévu des économies implantées à la fin de l'année est de 1,07\$/m³. Ce serait le plus cher (par m³) des programmes de *Gazifère* adressés à la clientèle Affaires. Cependant, le contexte énergétique y est plus favorable avec les prix de l'énergie à la hausse.

Pour ces différentes raisons, nous recommandons d'appuyer le rétablissement de ce programme.

¹¹ **SCGM**, Dossier R-3559-2005, Pièce SCGM-9, Document 2, page 15.

RECOMMANDATION NO. 12 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme de chaudières efficaces du marché Affaires tel que proposé par *Gazifère*.

3.3 NOUVEAU PROGRAMME D'ANALYSE THERMOGRAPHIQUE

Gazifère lance un nouveau programme d'analyse thermographique pour sa clientèle Affaires en s'inspirant du programme PC 470 du *Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)* de SCGM. Le seul écart est le niveau de l'aide financière proposée, qui est de 2000\$ au FEÉ et de 1500\$ selon le programme proposé par *Gazifère*.

La prévision de *Gazifère* de 5 participants en 2006 semble toutefois élevée. À titre comparatif, le FEÉ de SCGM fait état d'une moyenne de seulement 7 clients participants durant les trois prochaines années.

Le coût prévu par *Gazifère* des économies implantées à la fin de l'année est raisonnable, à 0,30\$/m³.¹²

¹² SCGM, Dossier R-3559-2005, Pièce SCGM-9, Document 7, pages 64, 65 et 72.

Tableau 14 - Programme d'analyse thermographique pour le marché Affaires

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, p.28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)						25 000
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)						
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel						
% de réalisation au 30 septembre						
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)						7 500
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)						
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)						
% de réalisation au 30 septembre						

RECOMMANDATION NO. 13 :

Bien que nous ne soyons pas convaincus du niveau de la prévision, nous recommandons à la Régie d'autoriser le programme *Analyse thermographique* pour la clientèle Affaires, tel que proposé par *Gazifère*, en gardant à l'esprit que le nombre de participants pourrait s'avérer moindre que prévu par elle.

3.4 LE PROGRAMME DE CHAUFFE EAU EFFICACES

Le programme de chauffe-eau efficaces se compose de deux volets : le remplacement de chauffe-eau à petite capacité et le remplacement de chauffe eau de grande capacité.

3.4.1 Le volet de remplacement des chauffe-eau de petite capacité du Programme des chauffe-eau efficaces

L'objectif de ce volet a été atteint à 100% en 2004-2005 par *Gazifère*. La prévision pour 2006 se situe au niveau des résultats de 2004-2005. Tant que les normes provinciales du taux d'efficacité des chauffe-eau n'augmentent pas, ce programme demeure très pertinent.

Tableau 15 - Remplacement des chauffe-eau de petite capacité du programme chauffe-eau efficace

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, p.28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	4 900	1 715	735	735	490	490
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	4 900	1540	735	735	490	
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	1 421	616	539	245	490	
% de réalisation au 30 septembre	29,0 %	40,0 %	73,3 %	33,3 %	100%	
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	0	0	0	0	0	0
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	0	0	0	0		
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	0	0	0	0		
% de réalisation au 30 septembre						

RECOMMANDATION NO. 14 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de maintenir le volet remplacement des chauffe-eau de petite capacité du programme de chauffe-eau efficace, tel que proposé par *Gazifère*.

3.4.2 Le volet de remplacement des chauffe-eau de grande capacité du Programme des chauffe-eau efficaces

Le volet remplacement des chauffe-eau de grande capacité du programme chauffe-eau efficace a connu beaucoup de succès en 2004-2005, les résultats ayant plus que triplé les objectifs prévus.

Malgré ce succès, *Gazifère* se contente de reconduire en 2006, le même objectif que celui exprimé dans le dossier R-3537-2004 pour 2004-2005. Nous l'acceptons, tout en soulignant que nous aurions même été prêts à accepter des objectifs plus élevés, reflétant les bons résultats obtenus en 2004-2005.

Tableau 16 - Remplacement des chauffe-eau de grande capacité

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, p.28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	14 000	24 500	24 500	28 000	14 000	14 000
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	14 000	24 500	24 500	28 000	14000	
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	32 200	34 300	40 600	13 300	44800	
% de réalisation au 30 septembre	230,0 %	140,0 %	165,7 %	47,5 %	320,0%	
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	0	0	0	0	0	0
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	0	0	0	0		
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	0	0	0	0		
% de réalisation au 30 septembre						

RECOMMANDATION NO. 15 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de maintenir le volet remplacement des chauffe-eau de grande capacité du programme de chauffe-eau efficace, tel que proposé par *Gazifère*. Nous recommandons d'accepter les objectifs fixés par *Gazifère* pour ce volet en 2006, tout en soulignant que nous aurions même été prêts à accepter des objectifs plus élevés, reflétant les bons résultats obtenus en 2004-2005.

3.5 CONCLUSION SUR LES PROGRAMMES DU SECTEUR AFFAIRES

Le tableau qui suit permet de comparer les objectifs globaux des programmes de *Gazifère* destinés au marché Affaires au cours des années ; nous avons tenu compte non seulement des

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

programmes subsistant en 2006 mais également des anciens programmes de ce marché qui avaient mis de l'avant lors d'années antérieures et ayant comporté des objectifs chiffrés (le programme d'aide à la conception de bâtiments efficaces et l'intervention dans le secteur institutionnel).

Nous recommandons à la Régie d'approuver les propositions de *Gazifère* pour chacun des programmes du marché Affaires, en tenant compte toutefois des remarques que nous avons exprimées sur chacun d'eux. Nous nous réjouissons de voir les objectifs fixés pour l'année 2006 se rapprocher du niveau qui était anticipé au dossier-R-3514-2003.

Tableau 17 - Synthèse des programmes d'efficacité énergétique pour le marché Affaires

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, p.28
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08	
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10	
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	18 900	136 215	1 680 235	361 735	14 490 *	305 045
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	18 900	81 040	1 680 235	361 735	45290	
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	33 621	34 916	41 139	1 174 981	312,6%	
% de réalisation au 30 septembre	177,9 %	43,1 %	2,4 %	324,8 %		
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	0	32 000	117 000	82 000	7 000 *	111 585
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	0	12 500	117 000	42 000	0	
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	0	0	5 967	28 340	0	
% de réalisation au 30 septembre			5,1 %	67,5 %	0%	

4

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les nouveaux programmes ainsi que le maintien des programmes existants de *Gazifère*, avec les modifications énoncées au présent rapport, suivant les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION NO. 1 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme Installation de panneaux réflecteurs de chaleur.

RECOMMANDATION NO. 2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme récupération de la chaleur des eaux de douche. La durée de vie de ce programme pourrait toutefois être revue dans le cadre du Plan d'évaluation des Programmes d'efficacité énergétique.

RECOMMANDATION NO. 3 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le lancement en 2006, par *Gazifère*, du programme de rénovation écoénergétique.

RECOMMANDATION NO. 4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du Programme résidentiel de générateur d'air chaud certifié *Energy Star*, avec la modification proposée par *Gazifère* quant au taux d'opportunisme pour la location dans la nouvelle construction.

RECOMMANDATION NO. 5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien du programme d'installation des thermostats programmables, selon des objectifs réduits pour 2006, tel que proposé par *Gazifère*. Le niveau des gains attendu selon les segments de marchés (existant, nouvelle construction) devra toutefois être revu dans le cadre du Plan d'évaluation des Programmes d'efficacité énergétique, particulièrement ceux associés à la nouvelle construction.

RECOMMANDATION NO. 6 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien du programme location de chauffe-eau efficaces tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 7 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme d'économie d'eau et de gaz tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 8 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver les modalités d'aide financière proposées par *Gazifère* pour la livraison du programme *Novoclimat* en 2006, mais de réduire le nombre de participant de 60 à 20 et d'ajuster les prévisions de gains énergétiques et l'enveloppe budgétaire en conséquence.

RECOMMANDATION NO. 9 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme *ÉnerGuide* pour les maisons, avec les modifications proposées par *Gazifère* quant à l'ajout d'analyses thermographiques et quant à la révision à la baisse des gains projetés par ce programme.

RECOMMANDATION NO. 10 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le maintien en 2006 du programme de visites communautaires, avec l'ajout des panneaux réflecteurs de chaleur parmi les mesures offertes, tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 11 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme *Appui aux initiatives – optimisation énergétique des bâtiments* du marché Affaires tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 12 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme de chaudières efficaces du marché Affaires tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 13 :

Bien que nous ne soyons pas convaincus du niveau de la prévision, nous recommandons à la Régie d'autoriser le programme *Analyse thermographique* pour la clientèle Affaires, tel que proposé par *Gazifère*, en gardant à l'esprit que le nombre de participants pourrait s'avérer moindre que prévu par elle.

RECOMMANDATION NO. 14 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de maintenir le volet remplacement des chauffe-eau de petite capacité du programme de chauffe-eau efficace, tel que proposé par *Gazifère*.

RECOMMANDATION NO. 15 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de maintenir le volet remplacement des chauffe-eau de grande capacité du programme de chauffe-eau efficace, tel que proposé par *Gazifère*. Nous recommandons d'accepter les objectifs fixés par *Gazifère* pour ce volet en 2006, tout en soulignant que nous aurions même été prêts à accepter des objectifs plus élevés, reflétant les bons résultats obtenus en 2004-2005.

Le tableau qui suit illustre les prévisions de gains énergétiques et les budgets annuels pour l'ensemble des programmes d'efficacité énergétique de *Gazifère* (sans tenir compte du tronc commun), entre les différentes années passées, ainsi que la proposition de *Gazifère* pour 2006 et nos recommandations correspondantes.

Régie de l'énergie - Dossier R-3587-2005 (phase 1)
Cause tarifaire 2006 de Gazifère inc.

Tableau 18 - Total des programmes (sans le tronc commun).

Année tarifaire	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006	2006
Demande tarifaire	R-3446-2000 GI-23, doc.1 p.13	R-3464-2001 GI-15, doc.1, p.37	R-3489-2002 GI-15, doc.2, p.39	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.35	R-3537-2004 GI-15, doc.1, p. 33	R-3587-2005 GI-4, doc.1, p.28	Proposé dans le présent rapport
Décision de la Régie	R-3446-2000 D-2001-55 2001 02 19	R-3464-2001 D-2002-45 2002 02 22	R-3489-2002 D-2002-283 2002 12 16	R-3514-2003 D-2003-243 2003 12 19	R-3537-2004 D-2004-235 2004 11 08		
Document du suivi (rapport annuel)	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.1	R-3514-2003 GI-17, doc.2.1, p.2	R-3514-2003 GI-15, doc.1, p.31	R-3537-2004, GI-19, doc.1.1, p. 1 et 2	R-3587-2005, GI-4, doc2, p. 10		
Prévision de m ³ épargnés (dans la demande tarifaire)	972 766	1 242 087	2 135 776	764 475	980 045 *	1 116 953	1 089 953
Prévision de m ³ épargnés (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire)	839 497	930 748	2 135 776	764 475	980 145		
m ³ épargnés au 30 septembre, selon le rapport annuel	801 237	489 090	428 898	1 438 773	318 450		
% de réalisation au 30 septembre	95,4 %	52,5 %	20,1 %	188,2 %	32,5%		
Budget prévu dans la demande tarifaire (\$)	184 357	198 740	171 873	146 760	241 361 *	405 847	345 847
Budget prévu (selon la décision de la Régie sur la demande tarifaire) (\$)	138 852	132 010	163 873	106 860	132 364		
Budget dépensé au 30 septembre, selon le rapport annuel (\$)	65 834	42 788	43 705	42 066	23 715		
% de réalisation au 30 septembre	47,4 %	32,4 %	26,7 %	48,5 %	17,9%		